

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 6555**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Technicien d'exploitation des équipements audiovisuels

Nouvel intitulé : Technicien(ne) d'exploitation des équipements audiovisuels

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Institut national de l'audiovisuel (INA) Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

323t Réalisation du service : montage, éclairage, prise de vue et prise de son

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le technicien d'exploitation des équipements audiovisuels intervient sur les aspects de mise en œuvre technique et d'exploitation au cours de productions audiovisuelles : - pour la captation et la retransmission d'événements (Spectacle vivant, sports, conférences...) - pour la production (fictions, reportages, documentaires, émissions...) - pour la diffusion et l'édition (antenne, DVD, Internet et nouveaux médias)

Il est principalement chargé, en fonction de la situation particulière de travail rencontrée :

- de la gestion des équipements :
 - o stockage, maintenance courante et réparation des matériels,
 - o acheminement des moyens.
- de la mise en œuvre des équipements :
 - o installation, implantation, câblage,
 - o mise au neutre des équipements, acquisition et sauvegarde des pré-configurations.
- de la gestion du plateau, du backline et des réseaux d'ordre,
- de l'enregistrement, du transfert, de la transmission et de la sauvegarde des images et des sons,
- de l'exploitation des équipements pour une tâche précise et définie par son responsable (en prise de vue, en enregistrement, en traitement de l'image, en post-production ou en diffusion),
- du contrôle de la qualité des images, des sons et des installations.
- Enfin, il participe, par le respect des normes et règlements à la sécurité des personnes et des biens.

Les compétences attestées : Compétences transversales

- Utiliser les fonctionnalités courantes d'un ordinateur.
- Communiquer, à l'oral comme à l'écrit, dans l'exercice de la profession.
- Interpréter et produire les schémas techniques utilisés pour la production audiovisuelle.
- Travailler dans l'environnement varié des métiers de l'audiovisuel et du spectacle (audiovisuel institutionnel, télévision, musique, cinéma, spectacle vivant, journalisme, publicité, événements sportifs, autres prestataires liés au projet...).
- Agir, dans le cadre de son activité professionnelle, sans compromettre la sécurité des personnes et en préservant l'intégrité des biens.

Compétences liées à la mise en œuvre des équipements :

- Effectuer des réparations de premier niveau ou faire réparer des matériels.
- Manutentionner des équipements en les préservant.
- Adapter une implantation aux contraintes et au déroulement d'une prestation.
- Câbler des matériels selon les normes usuelles, et des indications de routing précises.
- Intégrer des équipements dans un système d'exploitation numérique.
- Connecter une installation au réseau électrique en toute sécurité pour les personnes et les équipements.
- Intervenir en plateau pour la mise en œuvre technique d'une prestation.

Compétences techniques liées à l'exploitation :

- Identifier les principales caractéristiques techniques et qualitatives des différents formats.
- Evaluer des équipements audiovisuels (applications, contraintes de volume et de format, rendu esthétique).
- Affecter les signaux en entrées et sorties des équipements d'un système simple et selon des besoins et des contraintes d'exploitation définis.
- Exploiter les principales fonctionnalités d'un système analogique ou numérique dédiés à la production ou à la prestation audiovisuelle :
 - Créer un projet sur les systèmes numériques (configuration, volumes...).
 - Régler un système numérique ou analogique.

- Simplifier l'exploitation des systèmes dédiés à la production audiovisuelle par des méthodes de travail appropriées et des réflexes de manipulation.
- Rechercher et stocker des médias sur un serveur ou sur une base de données.
- Convertir, compresser des images et des sons dans un format souhaité.
- Positionner et régler le volume d'un réseau d'ordres simple.
- Fabriquer un DVD.

Compétences technico-artistiques :

- Mener l'analyse critique d'une image perçue et d'un signal vidéo. Regarder, mesurer, décrire les images.
- Corriger et étalonner des images et des écrans en prise de vue, en post-production ou en diffusion selon des indications de rendu esthétique.
- Cadrer des plans selon des indications précises.
- Concevoir l'architecture d'un montage pour des sujets simples et à faible dimension artistique.
- Effectuer tous types de transition image (montage et mélange).
- Caler une bande son et des sons simples.
- Effectuer un éclairage pour une prise de vue simple.
- Effectuer une prise de sons simple.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Des entreprises de la production, de la diffusion ou de la prestation de service du secteur de l'audiovisuel. Un autre débouché en terme d'emploi est possible dans les services de communication institutionnelle des grandes entreprises.

Le secteur de l'audiovisuel est composé d'entreprises de tailles très variables. En effet, de grandes entreprises figurent parmi les diffuseurs, alors que les entreprises de la production, de la prestation au même titre que les chaînes émergentes sur les nouveaux médias sont généralement de taille plus modeste.

Technicien d'exploitation vidéo ; Technicien vidéo, Opérateur de prise de vue vidéo, Cadreur vidéo ;
Opérateur régie vidéo, Opérateur magnétoscope, Opérateur de ralenti ;
Technicien de régie finale, Opérateur de duplication vidéo, Technicien de transmission, Technicien de diffusion, Opérateur de transfert de données ;
Assistant monteur vidéo, Assistant de post-production.

Codes des fiches ROME les plus proches :

L1505 : Image cinématographique et télévisuelle

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Composantes de la certification Technicien d'exploitation des équipements audiovisuels, niveau IV :

- Une composante Bases théoriques :
QCM
Cas pratiques
- Une composante Mise en œuvre des équipements :
Travaux pratiques,
Fabrication de produits audiovisuels type reportage (tournage, montage, DVD)
Mise en situation professionnelle, réalisation d'une émission de direct
- Une composante Technico-artistique :
Travaux pratiques,
Fabrication de produits audiovisuels type reportage (tournage, montage, DVD)
Mise en situation professionnelle, réalisation d'une émission de direct
- Une composante Aptitudes professionnelles :
Stage en entreprise (Bilan du tuteur, rapport, soutenance devant le jury final)
Contrôle continu

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	

Après un parcours de formation continue	X	1 représentant de la direction de l'enseignement et de la recherche de l'Ina 1 responsable pédagogique de l'Ina 1 représentant salarié de la profession 1 représentant employeur de la profession La voie du président du jury compte double.
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2009	X	1 représentant de la direction de l'enseignement et de la recherche de l'Ina 1 responsable pédagogique de l'Ina 1 représentant salarié de la profession 1 représentant employeur de la profession La voie du président du jury compte double.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 28 janvier 2009 publié au Journal Officiel du 7 février 2009 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau IV, sous l'intitulé Technicien d'exploitation des équipements audiovisuels avec effet au 7 février 2009, jusqu'au 7 février 2014.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Période 2006 à 2007 : - Environ 8 stagiaires par an.
- Taux de réussite proche des 100%.

Autres sources d'information :

formation@ina.fr
<http://www.ina.fr>

Lieu(x) de certification :

Institut National de l'Audiovisuel Direction de l'Enseignement et de la Recherche
4, avenue de l'Europe
94366 Bry sur Marne cedex

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Certification suivante : Technicien(ne) d'exploitation des équipements audiovisuels